



Demande informations sur redaction jugement errone

Par **LYON69**, le **03/01/2009** à **18:39**

J'ai reçu, gentiment, une réponse sur le site LEGAVOX :

bonjour, appelez le 119 sans tardez pour trouver une solution, courage à vous, cordialement

donc j'ai répondu à la personne :

Merci.

Je ne connaissais pas.

Peut-on demander des dommages intérêts ?

Mais cette situation s'est passée en 2005. Grâce à la Mairie, j'ai trouvé un appartement d'urgence ; je les remercie ENCORE !

Je suis toujours en instance de divorce ...

J'aurai d'autres questions à demander par rapport au Jugement que j'ai reçu et dont je ne suis pas d'accord .. (semaine de garde non précisées clairement, trois personnes sur le Jugement ... etc ...)

A qui dois je m'adresser ? vers vous ?

merci encore.